



COMPTE RENDU DU CHSCT ADMINISTRATION CENTRALE DU 25 MARS 2020 EN AUDIOCONFÉRENCE

Le CHSCT d'Administration Centrale Unique a été présidé, en audioconférence, par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux, en présence, notamment, du Dr Williams JOSSE, du représentant du HFDS, Marie-Françoise LEMAITRE, Armelle CHAPPUIS, Erick GLIPPA, Nadia SEDRAOUI, Eric LEDOS,

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Incidences consécutives à la mise en œuvre des mesures visant à lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Après un tour de table, le président a souhaité aux représentants du personnel du courage et leur a demandé de prendre soin d'eux et de leurs proches.

Le président a rappelé que cette instance se réunit en format audioconférence, comme ce fut le cas lundi pour le secteur travail et hier pour le secteur jeunesse et sports, dans l'intérêt d'une meilleure préservation de la santé des agents et d'un meilleur service au public dans cette période difficile.

Le président a précisé que des documents sont communiqués mais nécessitent une révision presque journalière à la lumière des informations gouvernementales portées à la connaissance de la DRH.

Le Dr JOSSE a présenté les deux PPT communiqués, « Covid-19, une nouvelle maladie » et « les gestes barrières » et précisé qu'il est en relation journalière avec la DGS.

1°) Covid-19, une nouvelle maladie

a) Les coronavirus forment une vaste famille de virus qui peuvent causer une maladie chez l'homme et chez l'animal.

- Chez l'être humain, plusieurs coronavirus peuvent entraîner des infections respiratoires dont les manifestations vont du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)
- Le dernier coronavirus qui a été découvert est celui responsable de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le virus qui donne cette maladie s'appelle le SARS CoV2

- Ce nouveau virus et cette maladie étaient inconnus avant l'apparition de la flambée à Wuhan(Chine) en décembre 2019.

b) Situation nationale épidémiologique au 24 mars 2020 :

22 302 cas confirmés, 11481 hospitalisés, 2796 cas graves hospitalisés en réanimation et 1309 décès et à ce jour, 25 233 cas, 2827 cas graves et 1331 décès.

c) Les zones d'exposition à risque le 24 mars 2020 : tous les départements sont concernés

d) La contagiosité

- Contagiosité (R_0 , également appelé taux de reproduction du virus) : une personne contagieuse infecte en moyenne 2 à 3 personnes ;
- Période de contagiosité : l'OMS a annoncé le 1^{er} février que l'infection asymptomatique au Covid-19 est selon toute vraisemblance rare ;
- la transmission par une personne asymptomatique est très rare.

e) État des connaissances sur COVID-19 :

- **Origine:** probablement animale. Selon une étude chinoise 20 février le réservoir est probablement la chauve-souris puis un hôte intermédiaire, le pangolin
- **Mode de transmission:** n'est pas aéroporté; il faut un contact étroit et l'émission de gouttelettes qui pénètrent dans les voies respiratoires
- **Période d'incubation:** 5-6 jours, pour la plupart des cas, jusqu'à 14 jours.
- **Durée des symptômes et Guérison:** 5 à 6 jours de symptômes dans les formes mineurs et guérison 48H après la fin des symptômes.
- Période entre l'apparition de symptômes entre un cas et son cas secondaire: 4 à 5 jours. Dans la majorité des cas la forme de la maladie est légère à modérée, et la guérison intervient dans les jours qui suivent avec du repos et dans les cas sévères, une hospitalisation s'impose.
- **Les symptômes :** fièvre (vérifier sa température 2 fois par jour), toux sèche avec expectoration de gouttelettes contenant le virus, fatigue, gêne respiratoire, maux de gorge, maux de tête, douleurs musculaires, frissons, nausées, vomissements, congestion nasale, perte d'odorat et de goût, sang dans les crachats, conjonctivite.
- **Les personnes fragiles :** toutes les pathologies liées à l'insuffisance respiratoire chronique, l'insuffisance rénale, l'insuffisance cardiaque sévère, les maladies du foie, les personnes ayant des antécédents cardiaques, d'AVC, diabète, immunodépressives, ayant subi une greffe d'organe ou de moelle osseuse, victimes de cancer métastasé et les femmes en état de grossesse.

f) Comment réduire la propagation

- Pas de vaccins pour le moment ;
- Pas de traitement mais tests en cours avec chloroquine et plaquenil sur 3000 personnes au niveau mondial dont 800 en France;
- Dépister les sujets fragiles pour avis médecin traitant et médecin de prévention ;
- Gestes barrières : le lavage des mains reste la meilleure protection, le virus n'étant pas aéroporté (n'est pas présent dans l'air) ;
- Privilégier le télétravail ;
- Décret n°2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus ;
- Fiche mesures coronavirus DGAFP ;
- Pour les agents ayant des enfants de moins de 16 ans scolarisés, ou gardés en accueil collectifs dans les établissements de la petite enfance: une autorisation spéciale d'absence (ASA) est accordé par le chef de service ;
- Pour les agents identifiés comme « cas contact » : une autorisation spéciale d'absence est accordée par le chef de service pour une durée de 14 jours ;
- Pour les agents qui présentent des fragilités particulières, instauration de travail occasionnel à distance ou de télétravail. A défaut, ces agents sont invités à rester à leur domicile et à se signaler auprès de la médecine de prévention ;
- Les agents qui présentent des symptômes faisant penser à ceux du Covid-19, même dans le cas de symptômes bénins, sont invités à rester à leur domicile, afin d'éviter tout risque de propagation du virus ;
- **Un dispositif d'aide et de soutien est mis en place** : la médecine de prévention en téléconsultation peut être sollicitée ainsi que la psychologue, les infirmières, l'IAPR et un numéro vert fonctionnant 7 jours sur 7 et 24H sur 24 en interministériel. Une vigilance accrue pendant cette période de confinement est requise pour le soutien à tous les agents et il est demandé à chacun de communiquer avec ses collègues, aux encadrants d'être bienveillants et de garder le lien avec tous les agents ;

g) Mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus

- **Se laver fréquemment les mains** : Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique en l'absence de point d'eau, se laver les mains tue le virus s'il est présent sur vos mains.
- **Respecter les règles d'hygiène respiratoire** : Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir en cas de toux ou d'éternuement, - permet d'éviter la propagation des virus et autres agents pathogènes-, jeter le mouchoir immédiatement après dans une poubelle fermée et se laver les mains
- **Éviter les contacts proches** : Maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes, en particulier si elles toussent, éternuent ou ont de la fièvre. Lorsqu'une personne infectée par un virus respiratoire, comme le 2019-nCoV, tousse ou éternue, elle projette de petites gouttelettes contenant le virus. Si vous êtes trop près, vous pouvez inhaler le virus.

- **Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche :** Les mains sont en contact avec de nombreuses surfaces qui peuvent être contaminées par le virus. Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche, vous risquez d'être en contact avec le virus présent sur ces surfaces.
- **En cas de fièvre, de toux appeler son médecin traitant en cas de dyspnée appeler le 15 :** Indiquez si vous vous êtes rendu dans une zone de circulation active du virus, ou si vous avez été en contact étroit avec une personne en provenance de cette zone qui présente des symptômes respiratoires ; ou dans une zone cluster.
En cas de fièvre, de toux et de dyspnée, il est important de consulter un médecin sans tarder, car il peut s'agir d'une infection respiratoire ou d'une autre affection grave. Les symptômes respiratoires accompagnés de fièvre peuvent avoir plusieurs causes, et en fonction des voyages que vous avez faits et de votre situation personnelle, l'infection par le COVID 19 pourrait être l'une d'entre elles.
- **En cas de symptômes respiratoires bénins, si vous n'êtes pas fragile (notion de sujet fragile et comorbidité) :** Observez scrupuleusement les règles élémentaires d'hygiène respiratoire et d'hygiène des mains et restez chez vous jusqu'à ce que vous soyez guéri, si possible.

2°) Prévention de la propagation des virus : Les 6 gestes « barrières » pour limiter leur diffusion

- Geste n° 1 : Se laver régulièrement les mains pendant 30 secondes avec de l'eau et du savon ;
- Geste n° 2 : Se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou quand on éternue – éternuer dans son coude ;
- Geste n° 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique ;
- Geste n° 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche ; éviter les embrassades et ne pas se serrer les mains ;
- Geste n° 5 : Porter uniquement un masque jetable lorsque l'on est fiévreux ou malade ; contacter le médecin si besoin ;
- Geste n°6 : Rester chez soi, limiter les sorties.

3°) Consulter les sites d'information :

[Gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
Numéro vert: 0800 130000 24H/24 et 7J/7

Le président rappelle que le principe retenu est le télétravail ou le travail à distance pour les activités qui peuvent être exercées à distance.

Les activités essentielles qui ne peuvent être exercées en télétravail et qui figurent dans le PCA, doivent être exécutées dans le respect des principes de prévention et des gestes barrières et en renouvelant les équipes qui interviennent à tour de rôle.

Le représentant du Haut Fonctionnaire de la Défense Sécurité précise que sur les 3521 agents de l'administration centrale, 206 agents travaillent en présentiel sur les 25 entités soit 177 pour la direction générale de la santé et 29 à la DFAS.

Les équipes sont en présentiel et en télétravail en alternance.

Les agents de la cellule de crise, 10 bureaux, sont répartis sur plusieurs étages et au centre de documentation.

En matière d'action sociale, la restauration collective fonctionne à raison de 176 places par jour pour une fréquentation de 170 places sur le site de Duquesne et en plateaux-repas sur les autres sites.

Quant à la crèche à Duquesne, actuellement elle reçoit 2 enfants et 1 enfant au jardin d'enfants pour un volume de 10 places pour chaque structure.

Il est prévu le logement temporaire des agents de la cellule de crise en appart 'hôtel – demande via le BRHAG transmise à l'action sociale- ainsi qu'un dispositif de taxis géré par la DFAS.

Le président rappelle que les agents sont répartis en quatre catégories :

- Ceux qui exercent une mission indispensable à la continuité du service public et ceux qui gèrent la crise et qui sont inscrits dans le PCA ;
- Ceux qui peuvent exercer leur activité en télétravail ou à distance ;
- Ceux qui gèrent des mesures essentielles mais ne peuvent travailler à distance, qui viennent sur site en respectant les consignes et en étant remplacés par roulement ;
- Ceux qui ne peuvent travailler à distance pour des raisons de santé ou de garde d'enfants de moins de 16 ans, qui sont en ASA ;

Les agents contaminés sont en arrêt maladie.

Le télétravail ou travail à distance doit s'exercer en respectant des règles :

- Pauses régulières ;
- Hygiène de vie en s'aérant dans le cadre des consignes gouvernementales ;
- Éviter le grignotage ;
- Contacter les collègues pour éviter l'isolement.

A l'administration centrale, il a été convenu que les agents en télétravail ou en travail à distance seraient en contact avec leur N+1 au moins trois fois par semaine.

Sur l'état des lieux des contaminations, le Dr JOSSE rappelle que le secret médical n'est pas levé en période de crise sanitaire et que le nom des personnes contaminées n'est, évidemment, pas communicable.

Cependant la DRH est en train de consolider un tableau statistique sur le nombre d'agents en télétravail, sur site, en ASA ou déclarés en arrêt de maladie.

Le président précise que ce tableau sera envoyé cette semaine et mis à jour tous les jeudis.

En ce qui concerne les contrats précaires, le président précise qu'une cellule est en charge de l'étude des fins de contrats, des prolongations, de la rémunération afin qu'aucun agent ne soit lésé. Il en va de même des agents ayant fait valoir leur droit à retraite qui percevront leur rémunération ou leur retraite en fonction de l'état d'avancement des dossiers. Mme METZEN accompagnera les agents qui partiront bientôt à la retraite.

Une FAQ, pilotée par Marie-Françoise LEMAITRE, recense toutes les questions posées et les réponses apportées. Elle est destinée dans un premier temps aux directeurs, BRHAG et managers car elle comporte des questions techniques. Une FAQ simplifiée pourra être mise à disposition des organisations syndicales et des agents dans un second temps.

En ce qui concerne les congés, le président rappelle que la décision prise concerne le privé, la DGAFP est en train d'élaborer une doctrine interministérielle.

Le président demande aux organisations syndicales de transmettre leurs questions à Armelle CHAPPUIS sur la boîte DRH-DIALOGUE-SOCIAL, Rachida BELAYACHI prendra le relais dès qu'elle sera dotée en matériel informatique.

Les questions et les réponses alimenteront la FAQ.

Le Dr JOSSE réitère sa demande d'aide pour l'identification d'agents en difficultés afin de les accompagner.

Le président informe les participants qu'un « Bulletin de liaison » est en cours d'élaboration et comportera les nouvelles de la DRH, le message du DRH, l'actualité des directions, une information professionnelle et conviviale, des conseils santé, etc. Il sera communiqué à tous les agents afin de garder le lien, outre les entretiens téléphoniques avec les collègues et le N+1.

Le président remercie les participants en leur recommandant une nouvelle fois de prendre soin d'eux, de leur souhaiter bon courage dans l'attente de la nouvelle réunion en audioconférence sous quinzaine.

**La prochaine réunion du CHSCT AC UNIQUE en audioconférence
est prévue dans 15 jours, sauf évolution importante.**